



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Personnel

Question écrite n° 10998

#### Texte de la question

M Richard Cazenave attire l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer sur le statut des personnels de la Meteorologie nationale. Il existe actuellement un decalage important entre les adaptations aux nouvelles techniques de la meteorologie et aux nouvelles taches qui ont evolue rapidement necessitant une hausse du niveau de recrutement et de formation, et des statuts qui n'ont pratiquement pas evolue depuis vingt-cinq ans. De plus, le decalage s'est accru avec les differents corps techniques et administratifs homologues. Parallelement de nombreux emplois ont ete supprimes malgre la creation de vingt nouveaux centres departementaux de la meteorologie. Malgre un effort de l'Etat, les projets d'evolution des statuts votes en comite paritaire n'ont pas ete appliques. En consequence, il lui demande les mesures qu'il compte prendre afin d'adapter les statuts du personnel aux realites techniques et administratives de la meteorologie.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Un effort certain a ete recemment entrepris pour ameliorer les conditions de fonctionnement de la meteorologie nationale et la situation de ses personnels. Des mesures ont pu etre prises pour aboutir a une situation plus satisfaisante en matiere d'effectifs et de remuneration. Des reformes d'organisation, essentiellement la creation de brigades mobiles, permettront d'optimiser l'action du service. Par ailleurs, l'examen des statuts des personnels techniques sera poursuivi, en liaison avec les organisations syndicales, pour determiner leur adaptation eventuelle a l'evolution des taches et des qualifications des personnels.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Cazenave Richard](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10998

**Rubrique :** Meteorologie

**Ministère interrogé :** équipement, logement, transports et de la mer

**Ministère attributaire :** équipement, logement, transports et de la mer

#### Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 20 mars 1989, page 1335